



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 136 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport met à jour les informations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/65/519/Add.1). Il fait aussi le point de la situation financière de l'Organisation au 5 octobre 2011 et présente des prévisions actualisées allant jusqu'au 31 décembre 2011.

Quatre indicateurs principaux sont retenus : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total de ce que l'Organisation doit aux États Membres. Au 5 octobre 2011, le montant des contributions mises en recouvrement en 2011 était plus élevé qu'au 31 décembre 2010 dans le cas du budget ordinaire et des tribunaux internationaux, plus faible dans le cas des opérations de maintien de la paix et identique à son niveau annuel dans le cas du plan-cadre d'équipement. Le montant des contributions restant dues au 5 octobre 2011 était plus élevé qu'au 31 décembre 2010 dans toutes les catégories.

L'Organisation est généralement à jour dans le règlement des sommes dues pour les contingents et le matériel de toutes les missions en cours. En outre, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et du matériel au 31 décembre 2011 devraient être inférieures aux projections établies en mai, soit environ 91 millions de dollars au-dessous du montant dû au 31 décembre 2010.



Les soldes de trésorerie devraient être positifs en fin d'année dans toutes les catégories de ressources même si le résultat définitif dépend des contributions versées au dernier trimestre. Les contributions en retard sont le fait d'un petit nombre d'États Membres, notamment en ce qui concerne le budget ordinaire, les tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement, si bien que le résultat définitif dépendra largement des versements que ces États effectueront dans les derniers mois de 2011. Seul le règlement intégral et ponctuel des contributions financières dues par les États Membres peut donner des bases financières plus stables aux travaux de l'Organisation.

I. Introduction

1. Le présent rapport met à jour les informations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/65/519/Add.1). Il fait aussi le point de la situation financière de l'Organisation au 5 octobre 2011 et présente des prévisions actualisées allant jusqu'au 31 décembre 2011.

2. La tendance qui se dégage des données de 2011 est dans l'ensemble positive, en dépit du climat financier actuel dans le monde.

3. Quatre indicateurs principaux sont généralement retenus pour évaluer la situation financière de l'Organisation : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des sommes que l'Organisation doit aux États Membres.

II. Examen de la situation financière au 5 octobre 2011

4. L'examen de la situation financière fait apparaître une hausse du niveau des contributions mises en recouvrement pour le budget ordinaire (de 2 milliards 166 millions de dollars au 31 décembre 2010 à 2 milliards 415 millions au 5 octobre 2011) et pour les tribunaux internationaux (de 256 millions de dollars au 31 décembre 2010 à 286 millions au 5 octobre 2011). Le niveau des contributions mises en recouvrement pour le maintien de la paix a diminué (de 9 milliards 671 millions de dollars à 7 milliards 433 millions), alors que celles qui sont destinées au plan-cadre d'équipement sont restées à 341 millions de dollars (selon la formule du règlement pluriannuel). Au 5 octobre 2011, le montant des arriérés de contribution dépassait celui de la fin 2010 dans toutes les catégories.

A. Budget ordinaire

5. Au 5 octobre 2011, les contributions mises en recouvrement et les versements opérés étaient supérieurs à ceux de 2010, respectivement de 249 millions de dollars et de 184 millions de dollars. Le montant des arriérés de contribution était également supérieur de 81 millions de dollars, s'élevant à 867 millions de dollars au 5 octobre 2011 contre 786 millions de dollars au 5 octobre 2010.

6. Au 5 octobre 2011, 131 États Membres avaient acquitté leur contribution au budget ordinaire, soit 12 de plus qu'au 5 octobre 2010. S'y sont ajoutés ultérieurement le Bélarus, Haïti et le Libéria qui ont réglé la totalité des contributions au budget ordinaire dues et exigibles dont ils étaient encore redevables. Le Secrétaire général remercie les 134 États Membres qui se sont acquittés de leurs obligations en versant l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire, et demande instamment aux autres États Membres de suivre leur exemple.

7. Sur les 867 millions de dollars d'arriérés au 5 octobre 2011, 87,4 % étaient dus par un seul État Membre, 8,1 % par trois autres États Membres et 4,5 % par le reste des États Membres. À l'évidence, la situation à la fin de 2011 dépendra en grande partie des mesures que prendront ces pays dans les quelques semaines à venir.

8. La trésorerie liée au budget ordinaire englobe le Fonds général, auquel les contributions mises en recouvrement sont versées, le Fonds de roulement, dont le

montant autorisé par l'Assemblée générale est actuellement de 150 millions de dollars, et le Compte spécial. À la fin de 2011, on escompte que le solde de trésorerie sera inférieur à celui de la fin 2010. Toutefois, la situation dépendra dans une large mesure des décisions que doivent prendre les États Membres susmentionnés.

B. Opérations de maintien de la paix

9. En matière d'opérations de maintien de la paix, le caractère imprévisible de la demande rend très incertaine toute prévision financière. De plus, comme l'exercice budgétaire des opérations court du 1^{er} juillet au 30 juin, et non du 1^{er} janvier au 31 décembre, les contributions sont mises en recouvrement pour chaque opération séparément et pour des périodes de l'année différentes puisqu'elles ne peuvent l'être que pour la durée du mandat approuvée par le Conseil de sécurité pour chaque mission. Tous ces facteurs font qu'il est malaisé de comparer la situation financière des opérations de maintien de la paix avec celle relative au budget ordinaire ou aux tribunaux internationaux.

10. Au 5 octobre 2011, le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix restant dues s'élevait à 3,3 milliards de dollars, soit environ 843 millions de plus qu'à la fin 2010 et 113 millions de plus qu'au 5 octobre 2010. Ce montant comprend les contributions à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) mises en recouvrement le 16 septembre 2011 pour un montant d'environ 474 millions de dollars et qui sont exigibles depuis moins de 30 jours.

11. Les arriérés de contribution se répartissent entre les États Membres de façon plus équilibrée que dans les autres catégories, ce qui n'empêche pas qu'au 5 octobre 2011 trois États devaient à eux seuls 46,7 % de cette somme et six autres 29,4 %.

12. Au 5 octobre 2011, les 18 États Membres suivants avaient réglé toutes leurs contributions restant dues et exigibles : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Côte d'Ivoire, Estonie, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Suède, Suisse et Thaïlande. Par la suite, la Hongrie, Israël, la Lettonie, la Norvège et la République de Moldova ont réglé toutes les contributions qu'ils devaient. Les autres États Membres sont vivement incités à suivre ces exemples.

13. Au 5 octobre 2010, le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix était d'environ 4,3 milliards de dollars. Ce montant était réparti entre les comptes d'un certain nombre d'opérations en cours ou liquidées et le Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Toutefois, l'utilisation de cette encaisse fait l'objet de restrictions. Dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale précise régulièrement qu'aucune mission ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours. De plus, les Statuts du Fonds de réserve prévoient que celui-ci ne peut servir qu'au lancement ou à l'élargissement d'une opération. Enfin, une partie seulement des ressources de trésorerie des opérations liquidées peut être actuellement utilisée pour des avances intercomptes. Dans sa récente résolution 65/293, l'Assemblée générale a autorisé la restitution de 180 millions de liquidités disponibles au 30 juin 2010 au titre des missions terminées. Au 5 octobre 2011, les liquidités disponibles aux comptes des missions en cours s'élevaient à un montant

total de l'ordre de 3,8 milliards de dollars, le Fonds de réserve à 143 millions de dollars et les comptes des missions achevées à 314 millions.

14. D'après les informations dont on dispose actuellement, le montant total des liquidités disponibles dans les comptes des opérations de maintien de la paix paraît devoir se trouver ramené à la fin de 2011 à 3,2 milliards de dollars, à raison de 2,8 milliards approximativement pour les missions en cours, 316 millions pour les missions terminées et 140 millions au Fonds de réserve. Ces estimations reposent sur les prévisions de recettes et de dépenses.

15. Sur les 316 millions de dollars disponibles sur lesquels on compte pour la fin de 2011 au titre des opérations de maintien de la paix terminées, 263 millions sont en réserve pour les montants à payer sur l'encours des engagements tels les versements au titre des contingents et du matériel et des crédits à rembourser à différents États Membres. Cela ne laisse que 53 millions de dollars disponibles pour d'éventuelles avances intercomptes entre opérations de maintien de la paix en cours. Avec la baisse des liquidités des missions de maintien de la paix, ces avances intercomptes ont pris plus d'importance ces dernières années, encore que l'on ne puisse exclure un renversement de cette tendance si les États Membres versent leur contribution rapidement. Jusqu'ici, il n'a fallu recourir à ce type d'avances que pour le financement de six missions en cours, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à hauteur de 130 millions de dollars au total. À titre de comparaison, ces avances s'élevaient à 148 millions de dollars en 2008 pour sept missions en cours, avant de décroître pendant deux années de suite pour s'établir à 49 millions en 2009 et 33 millions en 2010 pour trois missions en cours, la MINURSO, l'UNFICYP et la MINUT.

C. Tribunaux internationaux

16. Au 5 octobre 2011, la situation financière des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie s'était, dans l'ensemble, légèrement améliorée grâce à l'augmentation du nombre de versements effectués, même si l'arriéré de contribution dépasse encore de 6 millions de dollars ce qu'il était au 5 octobre 2010.

17. Le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leurs contributions mises en recouvrement aux deux tribunaux était de 93, soit 5 de plus qu'au 5 octobre 2010. Le Secrétaire général tient à remercier les 93 États Membres qui se sont intégralement acquittés de leurs obligations financières envers les tribunaux et il demande instamment aux autres États Membres de suivre leur exemple.

18. La situation financière définitive des tribunaux dépendra évidemment du versement des contributions mises en recouvrement avant la fin de l'année. La ventilation des contributions non acquittées fait aussi apparaître une forte concentration, un seul État Membre représentant 64 % du total, quatre autres 18 % et tous les autres 18 %. Beaucoup dépendra donc de ce que feront ces États Membres.

19. Si les tendances observées récemment continuent, les tribunaux internationaux devraient terminer l'année avec un solde de trésorerie positif. Là encore, cependant,

le résultat effectif variera selon que les États Membres verseront ou non intégralement et ponctuellement les montants dont ils leur sont encore redevables.

D. Plan-cadre d'équipement

20. Par sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé un budget total de 1,88 milliard de dollars pour le plan-cadre d'équipement. Comme cette résolution le leur permet, 180 États Membres s'acquittent de leur quote-part suivant la formule du règlement pluriannuel et 12 ont choisi celle du règlement en une seule fois. Au 5 octobre 2011, ils étaient 124 à avoir versé l'intégralité de leurs contributions au plan-cadre d'équipement. Les États Membres restants ont un solde de 88 millions à régler. Le solde de trésorerie devrait rester positif jusqu'à la fin de l'année 2011.

21. Pour que le projet soit réalisé dans les délais, tous les États Membres sont instamment priés de verser intégralement et ponctuellement leur contribution au plan-cadre d'équipement.

III. Montants dus aux États Membres

22. En mai 2011, on prévoyait que le montant dû par l'Organisation aux États Membres qui ont fourni des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix serait de 568 millions de dollars en fin d'année. D'après les projections révisées, il apparaît à présent que ce montant sera de l'ordre de 448 millions de dollars, soit moins que ce qui était prévu en mai et moins également que le montant de 539 millions de dollars dû au 31 décembre 2010.

23. Les dettes contractées en 2011 sont supérieures à celles de 2010, principalement en raison du paiement supplémentaire exceptionnel aux pays fournissant des contingents décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 et du déploiement de contingents dans la zone de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei nouvellement créée, partiellement contrebalancés par la réduction de l'effectif militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'effectif du corps de police de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Cependant, pour 10 missions en cours, le versement des contributions relatives aux contingents militaires était à peu près à jour jusqu'à juin 2011 en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents. En outre, la trésorerie des opérations de maintien de la paix restera contrôlée en continu, l'objectif étant d'effectuer les versements trimestriels le plus élevés possible en fonction des liquidités disponibles.

24. Le Secrétaire général s'est engagé à faire face, avec toute la diligence possible, aux obligations qu'a l'Organisation à l'égard de ses États Membres qui ont fourni des contingents militaires ou des corps de police et du matériel aux opérations de maintien de la paix. Cela dit, ses capacités dépendront comme toujours de la mesure dans laquelle les États Membres s'acquitteront de leurs propres obligations financières envers l'Organisation et de leur ponctualité, ainsi que de la mise au point définitive des mémorandums d'accord pour la livraison de matériel avec les pays fournissant des contingents militaires ou des corps de police.

IV. Conclusions

25. Le Secrétaire général tient à rendre un hommage tout particulier aux 19 États Membres qui, à la date du 11 octobre 2011, avaient intégralement versé toutes les contributions au budget ordinaire, aux tribunaux internationaux, aux opérations de maintien de la paix et au plan-cadre d'équipement dont ils étaient alors redevables, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Côte d'Ivoire, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, l'Islande, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, la Suède, la Suisse et la Thaïlande. Depuis le 11 octobre 2011, la Hongrie, Israël, la Norvège et la République de Moldova ont aussi payé intégralement toutes les contributions dont ils étaient redevables. Les autres États Membres sont instamment priés de suivre ces exemples.

26. Nonobstant le climat financier mondial actuel, les indicateurs financiers de 2011 marquent certaines améliorations. D'après les projections, les soldes de trésorerie devraient être positifs en fin d'année pour tous les fonds, encore que le résultat définitif dépende des contributions du dernier trimestre, et le niveau des obligations à l'égard des États Membres devrait redescendre à 448 millions de dollars en fin d'année, contre 539 millions à la fin de 2010. L'amélioration est appréciable.

27. Les contributions statutaires non versées s'établissent à des montants plus élevés qu'il y a un an pour toutes les catégories, mais le nombre des États Membres qui se sont intégralement acquittés de leurs contributions est également plus élevé que l'an dernier.

28. Malgré l'augmentation du nombre d'États Membres qui se sont intégralement acquittés de leurs contributions, les montants à percevoir demeurent très concentrés sur un petit nombre d'États Membres pour la plupart des catégories. Pour les opérations de maintien de la paix, cette concentration s'est progressivement diluée quelque peu ces dernières années.

29. Tout en prenant acte des améliorations constatées dans certains domaines en dépit du climat financier qui règne actuellement dans le monde, il demeure aussi important que jamais pour la santé financière de l'Organisation que les États Membres s'acquittent intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières.